

Double licence Droit et Economie-gestion

Règlement des examens

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 mars 2019

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 23 juin 2020

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 7 juillet 2020

Modalités de contrôle des connaissances

1. Chaque semestre est composé de trois unités : une unité d'enseignements fondamentaux rattachée à la discipline économie, une unité d'enseignements fondamentaux et une unité d'enseignements complémentaires rattachées à la discipline droit.

Le principe d'un double diplôme exige une absence de compensation interdisciplinaire entre les UE de la licence Droit et celles de la licence Economie-Gestion. Les deux licences font l'objet d'une évaluation indépendante, et donc en cas de moyenne insuffisante, d'une absence de compensation entre les résultats de l'une et les résultats de l'autre.

En revanche, il y a une compensation intra-disciplinaire entre les UEF et les UEC de la discipline droit et les UEF de la discipline économie. Les coefficients de la licence Droit et de la licence Economie-Gestion s'appliquent. En particulier, les UEF sont affectées du coefficient 2 et les UEC du coefficient 1. La moyenne de chaque UE est établie sur 20.

Le contrôle des connaissances dans une discipline est régi par les règles en vigueur dans cette même discipline à l'exception des dispositions particulières prévues dans le présent règlement.

En cas d'insuffisance de la moyenne générale dans une UE, les notes supérieures à la moyenne sont définitivement acquises dans les matières.

2. Les matières des UE « Fondamentaux » de droit faisant l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées à la fois par le contrôle continu (50% de la note en 1^{ère} et 2^e années, 1/3 en 3^e année) et par une épreuve d'examen écrit de 3 heures à la fin de chaque semestre (pour 50% de la note en 1^{ère} et 2^e années, 2/3 en 3^e année). Les matières ne faisant pas l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées par une épreuve orale ou une épreuve écrite de 1h30.

3. Les matières des UE « fondamentaux » d'Economie assorties de TD sont sanctionnées par le contrôle continu (pour 50% de la note globale) et par une épreuve d'examen à la fin de chaque semestre (pour 50% de la note globale). Les matières ne faisant pas l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées par une épreuve orale ou une épreuve écrite de 1h30 ou une note de contrôle continu.

4. Les matières des UE « complémentaires » feront l'objet pour l'anglais d'un contrôle continu, et pour les autres matières d'un examen oral ou d'une épreuve écrite de 1h30. Au titre de *Current Legal Issues*, un maximum de 2 points peut être attribué à chaque semestre de chaque année de la licence en droit (en première année, uniquement au second semestre). L'épreuve prend la forme d'un QCM d'une durée de 1h30. Les étudiants qui souhaitent se présenter au QCM doivent s'inscrire préalablement à l'examen. Les points obtenus au titre des enseignements facultatifs s'ajoutent au total des points obtenus dans l'UE et non à la moyenne de l'UE.

5. La seconde session obéit aux règles en vigueur dans chacune des disciplines.

En cas d'échec à l'issue de la session de rattrapage, le redoublement dans le double cursus n'est pas admis sauf cas de force majeure.

L'étudiant a cependant la possibilité de redoubler dans l'une des deux licences de son choix du double cursus. En ce cas, il poursuivra ces études au sein de ce cursus.

Départ à l'étranger :

Les étudiants en troisième année de la licence double cursus Droit et Economie-Gestion ont la possibilité de partir à l'étranger, dans le cadre des échanges Erasmus, soit pour un semestre soit pour une année. Cependant les étudiants qui doivent passer la seconde session en Licence 2 perdent le droit de partir à l'étranger. Ils effectueront l'intégralité de leur troisième année à Paris avec le double cursus prévu.

Réorientation/Passerelles

A la fin du premier semestre de la première année, l'étudiant pourra se réorienter vers la licence simple de droit ou la licence simple Economie-Gestion.

Jusqu'à la fin de la deuxième année, l'étudiant souhaitant renoncer à la double licence pour s'intégrer au cursus d'une seule des deux disciplines formant celle-ci, aura la possibilité de le faire si les résultats obtenus dans les fondamentaux de la discipline choisie et dans les UE « complémentaires » sont égaux ou supérieurs à la moyenne.

En cas d'abandon du double cursus, l'étudiant qui choisit de s'inscrire en licence droit cursus classique ou licence économie-gestion alors qu'il n'a pas validé dans sa totalité la partie droit ou la partie économie-gestion de la licence double cursus, doit passer toutes les matières de la licence en droit cursus classique ou de la licence économie-gestion cursus classique à l'exception des matières qu'il a déjà validées.

1^{ère} année double licence Droit-Economie-gestion

1^{er} semestre

Unité d'enseignements fondamentaux droit 1 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 20ECTS

- Introduction à l'étude du droit civil, note sur 40, 10 ECTS
- Droit constitutionnel I note sur 40, 10 ECTS

Unité d'enseignements complémentaires droit 1 ((moyenne UE sur 20, coef. 1), 10 ECTS

- Institutions judiciaires, institutions administratives, note sur 10, 5 ECTS
- Anglais, note sur 10, 5 ECTS

Unité d'enseignements fondamentaux économie 1 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 30 ECTS

- Macro-économie 1, note sur 40, 10 ECTS
- Comptabilité générale, note sur 40, 10 ECTS
- Mathématiques 1, note sur 20, 10 ECTS
- Mathématiques 1 : renforcement
- Statistique 1, note sur 20, 10 ECTS
- Statistique 1 : renforcement

Total droit : 30 ECTS

Total économie : 30 ECTS

2^{ème} semestre

Unité d'enseignements fondamentaux droit 2 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 20 ECTS

- Droit civil, note sur 40, 10 ECTS
- Droit constitutionnel 2, note sur 40, 10 ECTS

Unité d'enseignements complémentaires droit 2 (moyenne UE sur coef.1), 10 ECTS

- Histoire du droit et des institutions, note sur 10, 5 ECTS
- Anglais, note sur 10, 5 ECTS
-

Unité d'enseignements fondamentaux économie 2 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 30 ECTS

- Analyse micro-économique, note sur 40, 10 ECTS
- Macro-économie 2, note sur 40, 10 ECTS
- Mathématiques 2, note sur 20, 5 ECTS
- Mathématiques 2 : renforcement
- Statistique 2, note sur 40, 10 ECTS
- Statistique 2 : renforcement

Total droit : 30 ECTS

Total économie : 30 ECTS

2^{ème} année double licence Droit-Economie-gestion

1^{er} semestre

Unité d'enseignements fondamentaux droit 3 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 20 ECTS

- Droit civil (les obligations), note sur 40, 7 ECTS
- Droit administratif, note sur 40, 7 ECTS
- Droit pénal, note sur 30, 6 ECTS

Unité d'enseignements complémentaires droit 3 (moyenne UE sur 20, coef. 1), 10 ECTS

- Droit des affaires 1, note sur 10, 5 ECTS
- Anglais, note sur 10, 5 ECTS

Unité d'enseignements complémentaires économie 3 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 30 ECTS

- Micro-économie (formes des marchés), note sur 40, 10 ECTS
- Monnaie et finance, note sur 40, 10 ECTS
- Mathématiques 3, note sur 20, 5 ECTS
- Statistique 3, note sur 20, 5 ECTS

Total droit : 30 ECTS

Total économie : 30 ECTS

2^{ème} semestre

Unité d'enseignements fondamentaux droit 4 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 16 ECTS

- Droit civil (les obligations), note sur 40, 8 ECTS

- Droit administratif, note sur 40, 8 ECTS

Unité d'enseignements complémentaires droit 4 (moyenne UE sur 20, coef.1), 14 ECTS

- Finances publiques, note sur 10, 4 ECTS
- Principes généraux de droit européen, note sur 10, 4 ECTS
- Droit des affaires 2, note sur 10, 4 ECTS
- Anglais, note sur 10, 2 ECTS
-

Unité d'enseignements fondamentaux économie 4 ((moyenne UE sur 20, coef. 2), 30 ECTS

- Macro-économie monétaire, note sur 40, 10 ECTS
- Comptabilité analytique, note sur 40, 10 ECTS
- Mathématiques 4, note sur 20, 5 ECTS
- Statistique 4, note sur 20, 5 ECTS

Total droit : 30 ECTS

Total économie : 30 ECTS

3^{ème} année double licence Droit-Economie-gestion

1^{er} semestre

Unité d'enseignements fondamentaux droit 5 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 20 ECTS

- Droit civil 1 (droit des contrats spéciaux), note sur 30, 7 ECTS
- Droit des affaires 1 (droit des sociétés), note sur 30, 7 ECTS
- Droit de l'Union européenne (droit institutionnel), note sur 10, 3 ECTS
- Droit du travail 1, note sur 10, 3 ECTS

Unité d'enseignements complémentaires droit 5 (moyenne UE sur 20, coef. 1), 10 ECTS

- Anglais, note sur 20, 10 ECTS

Unité d'enseignements fondamentaux droit 5 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 30 ECTS

- Mathématiques 5, note sur 10, 5 ECTS
- Statistique 5, note sur 10, 5 ECTS
- Théorie des jeux et stratégie de l'entreprise, note sur 20, 10 ECTS
- Analyse économique du droit, note sur 10 (contrôle continu), 10 ECTS

Total droit : 30 ECTS

Total économie : 30 ECTS

2^{ème} semestre

Unité d'enseignements fondamentaux droit 6 (moyenne UE sur 20, coef. 2), 20 ECTS

- Droit fiscal, note sur 30, 8 ECTS

- Droit des affaires 2, note sur 30, 8 ECTS
- Droit administratif des biens, note sur 10, 4 ECTS

Unité d'enseignements complémentaires droit 6 (moyenne UE sur 20, coef. 1), 10 ECTS

- Anglais, note sur 20, 10 ECTS
-

Unité d'enseignements fondamentaux économie 6 ((moyenne UE sur 20, coef. 2), 20 ECTS

- Economie industrielle, note sur 20, 10 ECTS
- Econométrie, note sur 20, 10 ECTS
-

Unité d'enseignements complémentaires économie 6 (moyenne UE sur 20, coef. 1), 10 ECTS

- Comptabilité analytique approfondie, note sur 10, 10 ECTS

Total droit : 30 ECTS

Total économie : 30 ECTS

Total licence de droit : 180 ECTS

Total licence d'économie-gestion : 180 ECTS